

## **Programme d’instruction à l’intention des médecins militaires – Forces armées canadiennes**

Au cours des trois dernières années, les Forces armées canadiennes (FAC) se sont associées aux SFC pour faire la promotion du Plan d’instruction des médecins militaires (PIMM), qui est une initiative de collaboration entre les programmes de résidence en médecine familiale participants à travers le Canada et les FAC. L’initiative offre la possibilité aux étudiants en médecine qui ne sont toujours pas jumelés après le deuxième tour du Service canadien de jumelage des résidents (CaRMS) de poser leur candidature à un poste de résidence en médecine familiale et d’obtenir une subvention par l’entremise des FAC.

Les FAC ne tiendront pas de vague de PIMM pour une deuxième année consécutive (2020-2021, 2021-2022) en raison de la pandémie qui a eu un impact important sur ses opérations de traitement. En raison de la diminution de la capacité de traitement des candidats dans leurs centres de recrutement et du fait que les jumelages du CaRMS sont repoussés, il n’y a pas suffisamment de temps et de ressources pour traiter, inscrire et afficher les candidats du PIMM dans le délai limité associé au surplus de PIMM.

Les FAC réévalueront la situation en novembre/déc. 2022 afin de déterminer s’il y aura une vague de PIMM en 2023.

### **« PIMM » régulier**

La CAF et la FEMC collaborent à nouveau pour faire connaître le programme PIMM « régulier ». Ce programme offre aux étudiants en médecine de n’importe quelle année de leur programme d’études médicales de premier cycle dans l’une des 17 facultés de médecine canadiennes de faire une demande d’inscription aux FAC et de subvention dans le cadre du PIMM.

### **Quels sont les avantages de s’enroler dans les FAC dans le cadre du PIMM ?**

- Quelle que soit l’année d’étude de la faculté de médecine dans laquelle vous vous trouvez, si votre demande d’inscription aux FAC est acceptée, les FAC subventionneront vos frais de scolarité et vos manuels scolaires ;
- Vous recevrez un salaire annuel de 56 388 \$ à 65 304 \$ pendant vos études de médecine et un salaire de 69 768 \$ à 74 256 \$ pendant votre résidence ;
- Vous recevrez une allocation de recrutement, dont le montant est déterminé en fonction de l’année de la faculté de médecine que vous fréquentez lorsque vous vous inscrivez au CAF :
  - Première année - 40 000 \$ ;
  - Deuxième année - 40 000 \$ ;
  - Troisième année - 75 000 \$ ; et
  - Quatrième année - 110 000 \$ ;
- Vous aurez la possibilité de terminer vos études de médecine sans dette ;

- Le jour où vous vous joignez aux FAC, vous commencez à cotiser à un régime de retraite. Les années que vous passez à l'école de médecine et en résidence sont des années ouvrant droit à pension ;
- Vous bénéficierez d'une couverture médicale et dentaire complète ;
- Vous bénéficierez de 20 jours ouvrables par an de congé annuel payé pendant les cinq premières années de votre adhésion aux FAC, puis de 25 jours ouvrables par an.
- Les FAC offre d'excellentes prestations de congé parental - jusqu'à 18 mois avec un généreux complément de salaire à hauteur de 93 % du salaire complet pendant les 12 premiers mois.

### **Que dois-je faire en échange de la subvention de mes études de médecine par les FAC?**

- Une fois vos études de médecine terminées, vous devrez poser votre candidature à un programme de résidence en médecine familiale au CaRMS. Il s'agit de la seule résidence actuellement subventionnée par les FAC;
- Une fois que vous aurez terminé votre résidence, vous aurez un retour de service de quatre ans aux FAC. Un retour de service est appelé « service obligatoire » dans les FAC ;
- Vous devrez suivre une formation de base (« camp d'entraînement ») à Saint-Jean dès que possible après votre inscription, ce qui dépendra du calendrier de vos études de médecine. Vous ne serez pas retiré de la faculté de médecine pour suivre la formation de base.
- À la fin de votre résidence en médecine familiale, vous pourriez être affecté à n'importe quelle base militaire au Canada;
- Vous serez appelé à vous déployer dans le cadre de missions (p. ex., conflit, après un conflit, aide humanitaire, etc.).

### **En quoi consiste le processus de sélection pour l'inscription aux FAC?**

- Le processus de présélection comporte cinq volets :
  - Vous devez passer le test d'aptitude des Forces canadiennes et obtenir la note de passage minimale pour les officiers, soit le 30e percentile de la note totale ;
  - Vous devez passer l'inventaire de la personnalité par auto-description des traits de caractère;
  - Vous devez faire l'objet d'un examen médical préalable à l'enrôlement et être jugé physiquement apte au service militaire au sein des FAC;
  - Vous serez interviewé par un conseiller en carrières militaires afin de déterminer si vous êtes apte à occuper le poste de médecin militaire ; et
  - Vous devez passer une enquête de fiabilité.

### **Existe-t-il des possibilités de formation médicale supplémentaire une fois que je suis un médecin militaire agréé dans les Forces armées canadiennes?**

- Une fois qu'un médecin militaire a servi pendant deux ans après avoir obtenu son permis, il peut s'inscrire à l'un des programmes de spécialisation suivants, qui sont subventionnés par les FAC:
  - Anesthésiologie;
  - Médecine interne;
  - Chirurgie générale;
  - Chirurgie orthopédique;
  - Radiologie;
  - Psychiatrie;
  - Médecine physique et réadaptation ; et
  - Médecine d'urgence.
- Voici d'autres programmes d'études supérieures subventionnés par les FAC:
  - Médecine aérospatiale;
  - Médecine hyperbare;
  - Santé au travail;
  - Santé et médecine préventive;
  - CCMF-MU; et
  - Médecine sportive.

**Pour en savoir plus sur la profession de médecin militaire, veuillez consulter le site**  
<https://forces.ca/fr/carriere/medecin/>.

**Pour en savoir plus sur la façon de se joindre aux FAC, veuillez consulter:**  
<https://forces.ca/fr/vous-enroler/#ht>

**Pour obtenir de plus amples renseignements sur le PIMM, veuillez communiquer avec le recruteur spécialisé des Services de santé affecté à votre programme :**

- U. de Montréal, U. de Calgary, U. de Sherbrooke, U. de l'Alberta et UBC :
  - Capitaine Jack MacFarlane - Jack.MacFarlane@forces.gc.ca
- U. d'Ottawa, Queen's U, McMaster, NOSM, U. de T. et UWO :
  - Maître de 2e classe Laen Hanson - Laen.Hanson@forces.gc.ca
- McGill, U Laval, U. de Sherbrooke, U Montréal, Dalhousie et Université Memorial:
  - Capitaine Ben Gatien - Benjamin.Gatien@forces.gc.ca